



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 12 août 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h05.

20-08-7684

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 juillet 2020. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 juillet 2020 et des comptes à payer au 12 août 2020. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Autorisation d'utilisation des services d'un huissier. (Rés.)
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale | Travaux de drainage complétés sur la rue du Quai et la rue Emond. (Rés.)
- 6.0 Voirie :
 - 6.1 Travaux de consolidation et de réparation de l'entrée d'eau derrière Halte 138. (Info)
- 7.0 Urbanisme :
 - 7.1 Règlement no. HCN-1013 | Nuisances | Mandat à Gaudreault, Saucier & Simard SENC. afin de transmettre une mise en demeure au propriétaire du lot 3 807 754. (Rés.)
- 8.0 Hygiène du milieu :
 - 8.1 Eau potable | TECQ 2019-2023 | PP3 | Forage d'un nouveau puits | Résultat d'ouverture des soumissions et attribution du contrat. (Rés.)
 - 8.2 Chats errants | Offre de service de la SPCA Charlevoix. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 9.0 Demandes d'appuis :
 - 9.1 Financier | Fabrique de Ste-Anne-de-Portneuf | Restauration de la statue extérieure Ste-Anne. (Rés.)
 - 9.2 Lettre d'appui | Festival du conte et de la légende de Innucadie | Projet "Les Escales Innucadie". (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
 - 11.1 NIL
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-08-7685

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020.

20-08-7686

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 12 AOUT 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 12 août 2020 qui totalise un montant de 45 811.34\$.

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 juillet 2020 qui totalise un montant de 74 043.52\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-08-7687

FINANCES | RADIATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande de radiation suivante soit acceptée :

- D4054 : 1.34\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Avril

- 14 | Conférence téléphonique – CISSS Côte-Nord – COVID
- 21 | Séance ordinaire – MRC de la Haute-Côte-Nord

Mai

- 1^{er} | Comité investissements – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 5 | Comité – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 11 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 13 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 20 | Séance ordinaire – MRC de la Haute-Côte-Nord

Juin

- 1^{er} | Rencontre MRC de la Haute-Côte-Nord & FQM
- 8 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 10 | Comité des arts et de la culture – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 10 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 16 | Séance ordinaire – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 22 | Déjeuner – Ministre responsable de la région Jonatan Julien

Juillet

- 6 | Rencontre travail – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 6 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 8 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 9 | Comité investissements – MRC de la Haute-Côte-Nord
- 17 | Comité investissements – MRC de la Haute-Côte-Nord

Août

- 10 | Séance de travail – Municipalité de Portneuf-sur-Mer
- 12 | Séance ordinaire – Municipalité de Portneuf-sur-Mer

20-08-7688

GESTION | AUTORISATION D'UTILISATION DES SERVICES D'UN HUISSIER

CONSIDÉRANT QUE dans certains dossiers, la Municipalité doit récupérer des sommes qui lui sont dus (taxes, autres services rendus) ;

CONSIDÉRANT QUE la signification d'une somme impayée peut être faite au moyen de la poste ou un huissier;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe utilise le moyen de la poste certifiée, pour signifier un avis de non paiement;

CONSIDÉRANT QUE le greffe utilise habituellement la procédure de vente pour non-paiement des taxes prévue par le *Code municipal du Québec*, ici délégué à la MRC de la Haute-Côte-Nord, pour récupérer les montants de taxes non-payées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'utilisation des services d'un huissier à l'intérieur de certains paramètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à faire trois tentatives par poste certifiée pour signifier un avis de non-paiement.

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe qu'à défaut d'être dans l'impossibilité d'obtenir le paiement après trois tentatives par poste certifiée, de transmettre l'avis de non-paiement au service d'un huissier sans avis et aux frais de la Municipalité.

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à utiliser les services d'un huissier dans une mesure d'urgence, lorsque le délai est restreint dans le temps et qu'il est impossible de signifier l'avis de non-paiement par poste certifiée, le tout aux frais de la Municipalité.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à utiliser les services d'un huissier lorsqu'un dossier pourrait être déposé dans la procédure de vente pour non-paiement de taxes à la MRC de la Haute-Côte-Nord, mais que le coût des taxes exigés dépasse les 8 000\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-08-7689

GESTION | PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE | TRAVAUX DE DRAINAGE COMPLETES SUR LA RUE DU QUAI ET LA RUE EMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer approuve les dépenses d'un montant de 11 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

VOIRIE | TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET DE REPARATION DE L'ENTREE D'EAU DERRIERE HALTE 138

Le maire informe les citoyens que des travaux de consolidation autour du réservoir incendie de la Municipalité et près de l'entrée d'eau du commerce Halte 138 ont été réalisés dans les dernières semaines permettant ainsi de corriger le drainage et éviter l'érosion dans ce secteur pour le futur.

20-08-7690

URBANISME | REGLEMENT NO. HCN-1013 | NUISANCES | MANDAT A GAUDREULT, SAUCIER & SIMARD SENC. AFIN DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE AU PROPRIETAIRE DU LOT 3 807 754

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir en juin 2020 une lettre recommandée au propriétaire du lot 3 807 754 pour lui signifier qu'il contrevenait au règlement no. HCN-1013 portant sur les nuisances de même qu'au règlement 17-286 sur le zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les délais demandés initialement pour se conformer à la réglementation sont écoulés et qu'aucune action n'a été entreprise par le propriétaire ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENC afin de transmettre une mise en demeure audit propriétaire afin qu'il se conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une mise en demeure soit transmise au propriétaire du lot 3 807 754 afin qu'il respecte les règlements en vigueur no. HCN-1013 et 17-286.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENC.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-08-7691

HYGIENE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 | PP3 | FORAGE D'UN NOUVEAU PUIITS | RESULTAT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) stipule que la Municipalité a compétence en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 19-306 sur la gestion contractuelle de la Municipalité, stipule que les contrats de plus de 50 000\$ ne peuvent être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution municipale no. 20-06-7666, elle a lancé la procédure d'appel d'offres sur invitation pour trouver l'entrepreneur chargé de forer et construire le nouveau puits « PP3 » ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 16 juillet de l'année 2020 à 11h00, il y avait les entrepreneurs suivants qui ont déposé des projets jugés conformes :

Entreprise	Montant incluant les taxes
Bernard Lizotte et fils Inc.	124 020.66\$
Samson et frères Inc.	98 614.29\$
Groupe Puitbec	127 626.45\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la direction générale de la Municipalité soit autorisée à lancer les procédures et à signer tous les documents nécessaires officialisant l'octroi du contrat de forage et construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine « PP3 » à l'entreprise



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Samson et frères Inc. pour un montant de 98 614.29\$;

QUE les coûts relatifs à cette dépense soient payés à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et dont les travaux sur l'installation « PP3 », prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-08-7692

HYGIENE DU MILIEU | CHATS ERRANTS | OFFRE DE SERVICE DE LA SPCA CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement reçu une offre de service de la SPCA Charlevoix en octobre 2019 afin de contrôler annuellement les animaux errants sur le territoire et qu'elle s'avérait trop élevée pour l'insérer au budget 2020 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique des foyers de chats errants a connu une recrudescence en mai et juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de Charlevoix a fait parvenir une offre révisée le 10 août 2020 pour réaliser des interventions ciblées à raison de 60 jours sur le territoire de Portneuf-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'aller de l'avant avec des interventions de la sorte et ainsi diminuer les foyers de chats errants sur le territoire de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services de la SPCA Charlevoix acheminée par courriel le 10 août 2020 au montant de 1 625\$ non taxable soit acceptée.

QUE le conseil municipal permette à la SPCA Charlevoix d'utiliser les cages dont la Municipalité est propriétaire.

QU'un avis soit inséré dans le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser les citoyens à ne pas nourrir les chats errants.

QUE cette dépense soit la dernière en la matière pour plusieurs années.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-08-7693

DEMANDE D'APPUI FINANCIER | POLITIQUE SUR LES DONNS ET COMMANDITES |
FABRIQUE DE STE-ANNE-DE-PORTNEUF | RESTAURATION DE LA STATUE
EXTERIEURE STE-ANNE

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité appui le projet de restauration de la statue extérieure Ste-Anne
de la Fabrique.

QU'une aide financière dont le montant sera à déterminer soit établie lorsque la
Fabrique aura terminé ses demandes d'aides financières.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-08-7694

DEMANDE D'APPUI | FESTIVAL DU CONTE ET DE LA LEGENDE DE L'INNUCADIE |
PROJET "LES ESCALES INNUCADIE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie le projet Les Escapes Innucadie de
Natashquan.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaires sur
Facebook.

20-08-7695

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h35, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier